

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 3 septembre 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-09-03-5081 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 3 septembre 2019 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 août 2019;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en août 2019;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 août 2019;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2019;
- D) Période d'information du maire;
 - Remise des distinctions honorifiques et des épinglettes aux récipiendaires du département du Service des incendies;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2019;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Société de l'assurance automobile du Québec – Renouvellement du contrat jusqu'au 31 décembre 2020;

- 20.2 Autorisation - Octroi de contrat pour la fourniture, la confection et l'installation des rideaux pour la salle du conseil municipal;
- 20.3 Autorisation - Confection d'épinglettes à l'effigie des armoiries de la Ville de Huntingdon;
- 20.4 Autorisation – Protocole d'entente avec Les Faubourgs du Haut-St-Laurent inc;
- 20.5 Autorisation – Transfert de propriété du matériel de la réserve nationale stratégique d'urgence;
- 20.6 Autorisation – Vente du lot 3 229 267 Croissant Glenview;
- 20.7 Autorisation – Achat de radios Motorola pour le Service incendie;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation - Carte de débit avec la Caisse Desjardins : Autorisation à Nancy Cloutier-Laurence;
- 30.2 Autorisation – Prêt temporaire pour le financement des travaux de la rue Châteauguay;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Approbation – Dérogations mineures aux immeubles situés sur la rue du Docteur-Lefebvre;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation - Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de septembre et octobre 2019;
- 50.2 Approbation - Démission de M. Charles Groleau au poste de pompier volontaire au Service de la Sécurité incendie;
- 50.3 Approbation – Embauche de Mme Marjorie Hurteau – Première répondante au Service de la Sécurité incendie;

60. –VARIA

- 60.1 Autorisation – Travaux de construction d'un trottoir pour l'Église Unie (United Church);

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-09-03-5082

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 3 septembre 2019 avec les modifications suivantes :

Sujets ajoutés :

20.8 - Octroi de contrat pour travaux de gestion des problèmes sonores au 4 rue Lorne.

60.2 - Augmentation salariale – Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 août 2019

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 août 2019.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 août 2019

Comptes à payer –Août 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 août 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 août 2019

Dépenses d'investissement – Août 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'août 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en août 2019

Comptes à payer –Août 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 31 août 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Cérémonie de remise de distinctions honorifiques et d'épinglettes aux récipiendaires du département du Service des incendies.

Pour rendre hommage aux pompiers, le maire procède à la remise des épinglettes et des barrettes du gouverneur général du Canada en remerciement des années de service de certains pompiers du Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Le maire remet une épinglette et souligne la conduite exemplaire de même que les longs et exceptionnels états de service des récipiendaires des pompiers suivants :

- M. Steve Carrigan, capitaine 35 années de service
- M. Marco Gauthier, 2^e assistant chef 25 années de service
- M. Dominic Girouard, pompier 10 années de service

Le maire explique que, créées par Sa Majesté la Reine, des distinctions honorifiques sont décernées par le gouverneur général du Canada pour reconnaître et remercier des personnes extraordinaires qui ont apporté une contribution inestimable à leur pays. Parmi les distinctions honorifiques, nous retrouvons les médailles pour services distingués qui reconnaissent les hommes et les femmes qui se sont dévoués à la sécurité du public canadien. Les services distingués se définissent par une conduite irréprochable et un travail effectué avec zèle et efficacité.

À titre de récipiendaire de la Médaille des pompiers qui leur a été décernée à la suite de leurs 20 premières années de service, la «*Barrette des pompiers pour services distingués*» est remise à M. Marc Voyer, directeur du service des incendies et à M. Marc Leduc, pompier, en reconnaissance et en remerciement des 10 années additionnelles passées dans le Service de la sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

La Ville de Huntingdon remercie ces pompiers pour leur engagement au sein du Service de la sécurité incendie sur le territoire de la ville. Ces pompiers ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement exemplaires en contribuant à la sécurité des citoyens.

- Monsieur Brunette mentionne que la Ville est reconnaissante envers l'organisme Service d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC) pour les services exceptionnels rendus aux citoyens du Haut-Saint-Laurent. À ce jour, plus de 5515 voyages aller-retour ont été effectués pour le transport de personnes vers des établissements de santé. Les citoyens de Huntingdon ont bénéficié de 1606 transports.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

Mme Jo Ann Ouimet-Duke et M Gordon Duke : Elle prétend que son voisin a élevé le niveau de leur terrain au-dessus de celui de son terrain, occasionnant du coup des inondations. Elle demande que la Ville intervienne dans ce litige.

Après plusieurs échanges à ce sujet, le maire lui indique que la Ville les contactera cette semaine pour discuter de ce dossier.

Le conseiller Dominic Tremblay suggère à M et Mme Duke qu'il serait judicieux de contacter le voisin afin de trouver un terrain d'entente avec eux.

La directrice générale mentionne que les règlements d'urbanisme de la Ville ne règlementent pas les niveaux et les égouttements de terrains et que par conséquent, ils doivent se référer au Code civil. De plus, la Ville ne peut pas s'ingérer dans des litiges entre voisins.

Mme Jocelyne Léger : Elle demande ce qui advient du nouveau mur antibruit sur l'immeuble du 4 rue Lorne. Selon elle, le niveau sonore des ventilateurs ne s'est nullement amélioré depuis l'installation du mur.

Mme Annie Turmel : Elle aussi dit qu'il n'y a pas de changement depuis l'installation des panneaux. Le bruit persistant les oblige à dormir les fenêtres fermées.

La directrice générale, Mme Johanne Hébert, leur mentionne que la Ville n'a pas de normes règlementaires relatives aux niveaux sonores. Les instances provinciales n'ont pas de loi à cet effet, mais le ministère de l'Environnement propose des lignes directrices relativement au niveau sonore acceptable selon le zonage. Pour aider les résidents du secteur, la ville travaille avec la compagnie afin que celle-ci prenne les mesures pour que le niveau sonore soit de 55 dB le jour et de 50 dB la nuit. Si les résidents considèrent que la Ville n'arrive pas aux résultats escomptés assez rapidement, elle leur suggère de prendre les services d'un avocat pour régler le problème, car il s'agit en fait d'un litige régi par le Code civil.

Le maire suggère aux membres du conseil d'engager une firme d'expert dans le domaine acoustique afin de régler les problèmes sonores de la rue Lorne, et ce, aux frais de la compagnie.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 12 août 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 août 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

19-09-03-5083

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 août 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 21 août 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 21 août 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

19-09-03-5084

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 21 août 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Société de l'assurance automobile du Québec – Renouvellement du contrat jusqu'au 31 décembre 2020

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.) désire poursuivre sa relation d'affaires avec la Ville de Huntingdon en se prévalant de la disposition de renouvellement automatique par période d'un an, prévue à la clause 1.3.2 du contrat de service concernant les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation pour le point de service 06-349 ;

Considérant que ledit contrat vient à échéance le 31 décembre 2019 et qu'à moins d'un avis contraire de la part de la municipalité d'ici le 27 septembre 2019, le contrat, de même que les autorisations fournies lors de sa signature (résolution, formulaires d'antécédents judiciaires, etc.) seront systématiquement prolongés jusqu'au 31 décembre 2020 ;

19-09-03-5085

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal accepte de prolonger le contrat de service en permis et immatriculation avec la Société de l'assurance automobile du Québec jusqu'au 31 décembre 2020.

Adopté

Contrat pour la fourniture, la confection et l'installation de rideaux – Salle du Conseil municipal

Considérant que la Ville désire remplacer les rideaux de la salle du Conseil municipal qui après plusieurs années d'usage étaient usés et abîmés ;

Considérant que l'Hôtel de Ville de Huntingdon est un immeuble patrimonial classé à titre de monument historique et qu'à cet effet, la Ville à titre de propriétaire se doit de le conserver en bon état, et ce, en conservant le cachet d'origine;

Considérant la soumission déposée par la compagnie Draperie Châteauguay pour la fourniture, la confection et l'installation de rideaux.

19-09-03-5086

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'achat des rideaux à Draperie Châteauguay au coût de 15 427,00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 16 196,42 \$ soit financée à même une affectation du surplus non affecté.

Adopté

Confection d'épinglettes à l'effigie des armoiries de la Ville de Huntingdon

Considérant que la Ville désire acquérir des épinglettes à l'effigie des armoiries de la municipalité;

Considérant l'offre de service reçue de la compagnie Dominion Regalia, soit :

1 000 épinglettes au coût de 2,10 \$ chacune	2 100,00 \$
2 000 épinglettes au coût de 1,95 \$ chacune	3 900,00 \$

19-09-03-5087

Abrogée par la
résolution no.
19-10-07-5111

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'achat de 1 000 épinglettes pour un montant de 2 100 \$ plus les taxes applicables plus le coût du transport.

Que la dépense soit financée à même le budget du poste budgétaire 02 11010 699 pour un montant de 1 500,00 \$ et le solde à même le budget du poste budgétaire 02 14010 670.

Adopté

Signature de l'entente de principe avec Faubourg du Haut-St-Laurent

Considérant que la société Faubourg du Haut-St-Laurent désire développer un projet domiciliaire dans le secteur nord de la municipalité;

Considérant que la Ville et les promoteurs désirent signer un protocole d'entente visant à établir leur rapport concernant le projet domiciliaire projeté notamment en ce qui concerne leurs obligations respectives;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution no 19-07-02-5023.

19-09-03-5088

Abrogée par la
résolution no.
21-05-03-5672

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise le maire, Monsieur André Brunette et la directrice générale, Madame Johanne Hébert, à signer un protocole d'entente, conformément au contenu du document soumis à la présente assemblée.

Que le conseil abroge la résolution no 19-07-02-5023.

Adopté

Transfert de propriété du matériel de la réserve nationale stratégique d'urgence

Considérant qu'il y a quelques années, l'Agence de la Santé publique du Canada (ASPC), en partenariat avec le Ministère de santé et des services sociaux, avait déployé à différents endroits stratégiques, du matériel afin d'optimiser la préparation à une éventuelle urgence ou catastrophe;

Considérant que pour la région, ce matériel avait été disposé à Huntingdon soit à la Caserne du service des incendies située au 16, rue Prince;

Considérant que le gouvernement fédéral a depuis revu son processus et désire opter pour une nouvelle manière d'opérer en léguant les articles non périmés;

Considérant que l'Agence de la Santé publique du Canada désire connaître la décision de la municipalité à savoir si elle désire conserver le matériel qui est en bonne condition ou désire simplement en disposer de la façon qu'elle jugera à propos;

Considérant que selon la décision de la municipalité, un formulaire d'entente de transfert ou un formulaire de renonciation devra être signé.

19-09-03-5089

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon renonce au transfert de propriété du matériel de la réserve nationale stratégique d'urgence et autorise le maire, André Brunette et la directrice générale, Johanne Hébert à signer le formulaire à cet effet.

Adopté

Vente du lot 3 229 267 Croissant Glenview

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

Achat de radios Motorola pour le département du Service incendie

Considérant que la Ville de Huntingdon loue 7 radios avec microphones de la compagnie Jalec Communication au coût de 192,50 \$ par mois plus les taxes applicables représentant une dépense annuelle de 2 540,42 \$;

Considérant la soumission présentée par Accès Communication pour l'achat de 7 radios Motorola XPR7550VHF avec micro haut-parleur pour un montant de 10 675,00 \$ plus les taxes applicables.

19-09-03-5090

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise l'achat de 7 radios pour le département du service des incendies au coût de 10 675,00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 11 739,83 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02 22000 727 pour un montant de 6 750 \$ et que le solde de 4 989,83 \$ soit financé par le surplus budgétaire du poste des revenus des droits de mutation.

Adopté

Octroi de contrat pour travaux de gestion des problèmes sonores au 4 rue Lorne

Considérant que des résidents de la rue Lorne se plaignent du bruit émanant des ventilateurs de la compagnie de bitcoins depuis sa mise en opération;

Considérant que la compagnie a fait installer un mur antibruit, mais que les résultats de ces travaux n'ont pas donné satisfaction;

19-09-03-5091

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise l'octroi d'un contrat à une entreprise exerçant dans le domaine acoustique afin de régler le problème de bruit sur la rue Lorne.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Carte de débit avec la Caisse Desjardins : Autorisation à Nancy Cloutier Laurence

Considérant qu'il n'est plus possible d'effectuer des dépôts au comptoir à la Caisse Desjardins et que pour effectuer des dépôts par guichet automatique, il est nécessaire d'avoir une carte de débit;

Considérant que la Ville désire permettre à la responsable des opérations de la SAAQ d'effectuer des dépôts par guichet automatique.

19-09-03-5092

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

D'autoriser la Caisse Desjardins à émettre une carte de débit à madame Nancy Cloutier Laurence, responsable des opérations de la SAAQ, lui permettant uniquement d'effectuer des dépôts dans le compte no 581046.

Adopté

Autoriser un financement temporaire avec la Caisse Desjardins relatif aux travaux de la rue Châteauguay

Considérant qu'en vertu du 2^e aliéna de l'article 567 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour l'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine;

Considérant que le ministre des Affaires municipales a approuvé le 11 décembre 2018 la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe d'essence sur l'accise (TECQ) 2014-2018 établissant entre autres l'acceptation des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Châteauguay;

Considérant que le Conseil municipal a affecté la somme de 500 000 \$ de la subvention du programme de la TECQ pour le financement des travaux de la rue Châteauguay;

Considérant qu'un protocole d'entente a été signé avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) à l'effet que la Ville agira à titre de maître d'œuvre du projet et que le MTQ s'engage à rembourser sa part du coût des travaux représentant une somme de 450 000 \$.

19-09-03-5093

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal décrète un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses relatives aux travaux de la rue Châteauguay pour lesquelles le versement des subventions par le ministère des Affaires municipales dans le cadre de la TECQ 2014-2018 et par le ministre des Transports du Québec en vertu de protocole d'entente no 201653 sont assurées.

Que le conseil autorise la trésorière, Madame Johanne Hébert, à contracter un prêt temporaire au montant de 950 000 \$ avec la Caisse Desjardins pour le paiement des déboursés relatifs aux travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc située sur la rue Châteauguay.

Que le Maire, André Brunette et la trésorière, Johanne Hébert, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tout document relatif à ce financement avec la Caisse Desjardins, et ce, dans l'attente des versements des subventions.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Dérogations mineures pour les immeubles de la rue du Docteur-Lefebvre

Considérant les diverses dérogations mineures accordées antérieurement par le conseil municipal en rapport aux immeubles de la rue du Docteur-Lefebvre selon les résolutions suivantes :

17-09-05-4455 pour le 31 et le 32, rue du Docteur-Lefebvre
18-07-03-4727 pour le 36, rue du Docteur-Lefebvre
18-12-03-4847 pour le 38, rue du Docteur-Lefebvre
19-06-03-5011 pour le 35, rue du Docteur-Lefebvre

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Gestion Imseel Inc. au service de l'urbanisme dans le cadre du projet de construction des immeubles de la rue du Docteur-Lefebvre pour les adresses civiques suivantes :

- 31, rue du Docteur-Lefebvre;
- 32, rue du Docteur-Lefebvre;
- 33, rue du Docteur-Lefebvre;
- 34, rue du Docteur-Lefebvre;
- 35, rue du Docteur-Lefebvre;
- 36, rue du Docteur-Lefebvre;
- 37, rue du Docteur-Lefebvre;
- 38, rue du Docteur-Lefebvre.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant qu'afin d'harmoniser l'implantation des bâtiments avec le projet d'ensemble, tel que présenté sur le plan projet (dossier 2018-9277) version B daté du 12/03/2019, il y a lieu de permettre diverses dérogations mineures au règlement de zonage 512, soit :

Implantation des bâtiments

Considérant que ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser que la marge de recul avant et arrière soit inférieure à 7,5 mètres, tel que prescrit à l'article 5.1 du règlement de zonage 512;

Stationnements

Considérant que l'article 19.1.6 stipule que l'aménagement d'un espace commun de stationnement pour desservir deux habitations exige que l'utilisation de l'espace de stationnement soit garantie par servitude notariée et enregistrée, ce qui s'applique également pour une allée de circulation ;

Considérant que ladite dérogation mineure aura pour effet de permettre des cases de stationnement dans la cour avant puisque celles-ci ne sont pas permises dans la cour avant tel qu'indiqué à l'article 19.1.2.2.2 du règlement de zonage 512;

Considérant que ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser que la largeur de l'allée d'accès au stationnement et l'ouverture de l'entrée soit inférieure à 6,10 mètres, tel que prescrit à l'article 19.1.3 du règlement de zonage 512;

Ouverture des entrées à la rue

Considérant que ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser que l'ouverture des entrées à la rue soit inférieure à 6,10 mètres, tel que prescrit à l'article 19.1.2.2 du règlement de zonage 512;

Galeries et perrons

Considérant que ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser que les galeries et/ou perrons soient à plus de 1.82 mètre du mur avant du bâtiment, tel qu'indiqué à l'article 6.2.2 du règlement de zonage;

Garage isolé

Considérant que ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser que la hauteur des murs du garage soit de 3.7 mètres au lieu de 3 mètres, tel que prescrit à l'article 8.2.1 du règlement de zonage 512;

Considérant que ladite dérogation mineure aura pour effet d'autoriser que la superficie du garage soit de 62.43 m² au lieu de 60 m², tel que prescrit à l'article 8.2.1 du règlement de zonage 512;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver les demandes de dérogations mineures.

19-09-03-5094

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise les dérogations mineures pour les immeubles de la rue du Docteur-Lefebvre.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de septembre et octobre 2019

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

19-09-03-5095

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Rémi Robidoux à titre de maire suppléant pour la période de septembre et octobre 2019.

Adopté

Démission de M. Charles Groleau au poste de pompier volontaire au Service de la Sécurité incendie

Considérant que M. Charles Groleau a démissionné de son poste de pompier volontaire au Service de la sécurité incendie ;

19-09-03-5096

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon prend acte de la démission de M. Charles Groleau au poste de pompier volontaire au Service de la sécurité incendie, et ce, en date du 3 septembre 2019.

De remercier monsieur Charles Groleau pour les services rendus au cours des 20 dernières années dans le cadre de ses fonctions de pompier volontaire ainsi que pour son implication et dévouement au sein de la communauté.

Adopté

**Embauche de Mme Marjorie Hurteau – Première répondante
au Service de la Sécurité incendie**

Considérant que madame Marjorie Hurteau a déposé sa candidature à titre de première répondante pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant que madame Hurteau possède des compétences pour ce poste;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

19-09-03-5097

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer madame Marjorie Hurteau à titre de Première répondante au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux premiers répondants, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

60. VARIA

Travaux de construction d'un trottoir pour l'Église Unie

Considérant que le trottoir de l'Église unie nécessite des travaux de réfection.

19-09-03-5098

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon autorise le département des travaux publics à procéder à l'achat des fournitures et à la construction d'un trottoir pour l'Église Unie.

Que la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02 70190 970 contributions aux organismes.

Adopté

Augmentation salariale – Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon

Considérant que les employés de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon bénéficient d'une rémunération négociée et convenue qui doit être ajustée annuellement par le conseil d'administration;

Considérant qu'annuellement, les taux d'ajustement salarial des employés doivent être déterminés, ce qui ouvre la porte à des négociations individuelles;

Considérant qu'il serait pertinent pour la Régie d'adopter une politique salariale pour leurs employés afin de se doter d'une structure budgétaire qui laisserait moins de place à la négociation individuelle;

Considérant que les ajustements salariaux accordés à la séance d'août 2019 sont de :

Employés	Taux
No. 1	14,47 %
No. 2	15,94 %
No. 3	17,00 %
No. 4	4,17 %

19-09-03-5099

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil suggère au conseil d'administration de se doter d'une politique salariale pour les employés de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon est en désaccord avec les taux d'augmentation accordés par le conseil d'administration de la Régie pour les années 2019-2020.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Monsieur Denis St-Cyr : Un budget a été voté pour le remplacement des planchers de l'immeuble Joie de vivre.

La Société d'habitation du Québec a autorisé un budget pour le remplacement du toit et des murs extérieurs pour l'immeuble du «Bloc famille».

Monsieur Dominic Tremblay Il reçoit beaucoup de bons commentaires et des félicitations parvenant des citoyens de Godmanchester pour les jeux d'eau au parc Prince-Arthur.

Il s'informe s'il serait possible de peindre les traverses piétonnières.

Monsieur Florent Ricard : La prochaine rencontre du marché Fermier aura lieu au cours du mois de septembre.

Des citoyens lui ont demandé que la Ville installe davantage de tables à pique-nique près des jeux d'eau dans le parc Prince Arthur.

M. Maurice Brossoit : La présidente des Habitations des Tisserandes rencontrera des conseillers municipaux afin d'obtenir une aide financière de leur part.

Il a assisté à l'ouverture officielle des franchises CFMOTO (spécialisée en véhicules tout terrain) et AUTOMOD (spécialisée en soins esthétiques pour automobiles) du concessionnaire Kia Huntingdon le 31 août dernier.

M. Rémi Robidoux : Il a assisté à une rencontre du comité de l'aréna dont l'un des sujets était l'augmentation du salaire des employés pour 2019 et 2020. Il mentionne qu'il a proposé une augmentation salariale de 2.2% par année, mais que finalement la majorité a voté pour des augmentations salariales de 15 à 17%.

La finale de l'activité «soccer» pour les jeunes a eu lieu le 24 août dernier. Ce fut un grand succès. Une médaille a été remise à chacun des participants. Il remercie M. Samuel Julien, Mme Nancy Westerman, les commanditaires, l'école Arthur-Pigeon ainsi que les parents des 172 jeunes inscrits à l'activité estivale de soccer.

M. André Brunette : Plusieurs travaux sont en cours de réalisations telles que :

- Rue Bouchette : redressement de la chaussée;
- Poste Poirier : les travaux de construction du nouveau poste sont débutés;
- Centre-ville : les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et la reconstruction de la chaussée débuteront bientôt;
- Garage municipal : La poutre de soutien en bois prévue pour le toit n'avait pas la capacité portante pour la neige. Nous avons dû faire installer une poutre en acier, ce qui a retardé les travaux.
- Vidange des boues de l'étang : La Ville est toujours en attente du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Ce dernier a fait parvenir un questionnaire relatif à la demande d'autorisation pour l'épandage.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-09-03-5100 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 20 h 50.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière